

FACTURE N° 20230044

Date : **16/01/2023**

SPRL COPLATECK

Rue des Alliés 302 Bruxelles TVA BE 0449.393.377

Compte bancaire : BE75 6430 0821 3351

Client

Ashley Medina

Address: The Green Street 12

Code: #22663214

Order number: > 654321 <

Description	Qte	Prix	Sous total
Nettoyage après décès Désinfection et débactèrisation de votre studio suite à la présence d'un syndrome de Diogène. Assainissement du logement via le système Odose afin d'annihiler l'odeur persistante Evacuation des déchets alimentaires et non alimentaires Evacuation des meubles et du contenant Mise en place du protocole, Bionium amadozique, protocole de désinfection pour la décontamination des sols pour détruire, tous les germes infectieux et pathogène tels que les staphylocoques dorés et lupus dorés Désinfection par virucides et Bactéricides anti-pathogène AV5 Viruxides, - Nébulisation à l'aide de bactéricide professionnel Protocole de désinfection comprenant: -Thermonébulisation des pièces par création de Bubble Thermonie saturation des agents pathogène tels que staphylocoques dorées, stréptocoques dorées, Bordetella bronchiseptica Citrobacter rodentium Clostridium piliforme (tyzzer) Corynebacterium kutscheri, bovis Mycoplasma spp. Pasteurellacea Actinobacillus spp. Haemophilus spp. Pasteurella spp. Pasteurella pneumotropica, multocida, trehalosi Mannheimia haemolytica Salmonella spp. Streptobacillus moniliformis Streptococci β-hemolytic Lancefield Group A, C, F Streptococcus pneumonia Helicobacter spp. Additional organisms tested Nous procéderons à une saturation atmosphérique par le procédés de Bubble Thermonie. "nuage de virucide et agent fongiques" afin annihiler complètement tous risques de contaminations Nous procéderons à un nettoyage complet de votre logement comprenant les surfaces planes, sols, les fenêtres, les murs, le WC, salle de bain, cuisine, les portes.	1	€5.992,00	€5.992,00
INFORMATION CHANTIER Adresse du chantier : Rue Victor Dejardin 5, 7000 Mons	1	€0,00	€0,00
INFORMATION COMPLEMENTAIRE Le client reconnaît avoir fait le tri des objets de valeurs ainsi que les documents sociaux. En aucun cas la SRL COPLATECK n'est responsable des objets de valeurs présents dans votre logement. Suite à la désinfection, il est interdit d'occuper les lieux ou de s'y rendre pendant les opérations et les heures de désinfection L'inoccupation du logement est limitée à un maximum de 4 heures après la phase de désinfection. Nous déclinons toute responsabilité en cas de franchissement des zones de désinfection pendant le déroulement des opérations d'assainissement.	1	€0,00	€0,00

Description	Qte	Prix	Sous total
INFORMATION FACTURATION - Un prépaiement vous est demandé lors de la signature du devis. Montant : 7250.32 €TVAC Compte : BE75 6430 0821 3351 Communication libre : Devis n° 2023012	1	€0,00	€0,00
		Sous-total HT	€5.992,00
		TVA	21%
		Total TVA	€1.258,32
		TOTAL	€7.250.32

A payer avant : le : 30/01/2023

Conditions d'utilisation

- 1. Les factures sont payables dés réception après date de facturation. A défaut du paiement de la facture à son échéance, elle sera majorée sans mise en demeure préalable et dès la date d'échéance, d'un montant forfaitaire et irréductible de 15% avec un minimum de 50 EUR, à titre d'indemnité conventionnelle. En outre, les factures impayées à l'échéance porteront un intérêt conventionnel fixé à 1% par mois.
- 2. En cas de non-paiement des factures à leur échéance et dès que S.P.R.L COPLATECK se voit obligée d'entamer une procédure judiciaire en récupération des factures, S.P.R.L COPLATECK se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations et d'arrêter ses prestations. Ces prestations ne seront reprises qu'après paiement intégral des factures non-payées, indemnités et intérêts conventionnels et les frais de justice, et ceci sous réserve du droit de la S.P.R.L COPLATECK de considérer la convention résiliée aux torts et griefs du client.
- 3. La S.P.R.L COPLATECK ne couvre que les dégâts matériels éventuellement causés par ses services. Ces dégâts doivent lui être signalés par lettre recommandée dans les 48 heures qui suivent les faits, sous peine de nullité. Au cas où S.P.R.L COPLATECK n'aurait pas été mise en mesure d'opposer son propre constat des dégâts à la plainte du client, celle-ci sera considérée comme nulle de plein droit.
- 4. En cas de contestation, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.